

5^e Réunion du comité exécutif de l'AOMA, du 18 au 19 juin 2013

Ouagadougou, BURKINA FASO

RAPPORT REGIONAL (Océan indien) de l'Ombudsman de l'île Maurice

Pour commencer, je voudrais vous informer que nos efforts en vue d'amener les îles Comores à bord du navire des Ombudsmans commencent à porter des fruits. Je m'explique : le mois passé, une délégation composée d'honorables membres du parlement des Comores conduite par le Président de l'Assemblée Nationale et d'autres hauts cadres se sont rendus à Maurice pour un programme d'échange. Au cours de leur séjour, l'honorable Président de l'Assemblée Nationale, son Excellence M. Hamidou BOURAHNE et le Consul honoraire, M. Djae Said Salim m'ont rendu une visite de courtoisie le 10 mai. Au cours de nos échanges, j'ai abordé la question de la nécessité et de l'importance d'avoir une institution chargée de gérer les litiges des citoyens comme celle de notre ombudsman ou Médiateur aux Comores. Ils ont montré un intérêt manifeste tout en émettant toutefois des préoccupations quant aux implications financières. Je leur ai donné des informations sur notre Association, c'est-à-dire l'AOMA, ses objectifs et ses activités. Par ailleurs, je leur ai également parlé de l'AORC et essayé de les encourager en leur disant que la démocratie et le respect des droits des citoyens n'avaient pas de prix.

Le Président a indiqué qu'il consulterait les autorités de son pays et inviterait éventuellement l'Ombudsman de l'île Maurice dans son pays en vue de fournir des informations complémentaires aux autorités de son pays. En réponse, je lui ai indiqué que la meilleure manière de procéder serait d'inviter d'abord et avant tout notre Président et le Secrétaire Exécutif et que je serai ravi de les accompagner bien que je pense que notre première Vice-présidente devrait être membre de la délégation en tant que ressortissante d'un pays francophone comme les Comores. Au fait, je pense que nous devrions demander à notre secrétariat, peut-être à travers le Centre de Recherche de l'Ombudsman Africain (CROA), d'envoyer à l'honorable Président de l'Assemblée Nationale une copie des statuts de l'AOMA en français, soit sous sa forme actuelle, ou sous une forme amendée ultérieurement, avec une lettre, rédigée également en français, faisant référence aux échanges qu'il a eus avec moi au mois de mai de cette année. Je crois que cela constituerait une bonne suite aux discussions que nous avons eues avant que toute visite soit entreprise.

J'ai reçu une lettre personnelle du Président le 31 mai dernier dans laquelle il a exprimé ses sincères remerciements pour notre accueil amical et indiqué qu'il avait pensé à une approche semblable par nos deux pays concernant la nécessité de promouvoir les échanges et solliciter notre soutien en faveur de cela.

Par conséquent, à cette étape, je me permets d'envoyer une copie de cette lettre et souhaite vous informer que j'ai informé le Président dans une récente correspondance de ma décision.

Par ailleurs, comme suite à ce que j'ai indiqué dans mon rapport régional présenté en mars de cette année à Luanda, j'ai soumis mon rapport annuel de 2012 le 19 avril 2012 au

Président de la République de l'île Maurice et une copie a été présentée à notre Assemblée Nationale. Au cours de cette année, nous avons recueilli de nombreuses plaintes de détenus de nos prisons. Dans la mesure du possible, des mesures correctives ont été prises dans les cas ayant révélé une mauvaise gestion.

Pour terminer, je voudrais vous informer que conformément à la politique de notre gouvernement visant à améliorer et à accélérer la prestation de service à nos citoyens par l'administration, une modification a été faite à notre loi sur l'Ombudsman où un délai est imposé à tout département/ à toute autorité pour répondre aux plaintes de nos citoyens et aux demandes de renseignements venant des Ombudsmans et le non-respect de ces dispositions serait sanctionné comme il se doit.

Madagascar

L'institution du Médiateur de ce pays a célébré ses 20 ans d'existence dans ce pays le 20 avril de cette année. Un représentant de l'AOMA y a été envoyé et a fait une communication sur le rôle du Médiateur dans une démocratie.

Malheureusement, la situation politique est toujours très instable et difficile mais le Médiateur poursuit ses efforts en faveur des citoyens de son pays en essayant d'améliorer la prestation de service de l'administration.

Le Médiateur de Madagascar m'a informé de sa volonté de faire des efforts par rapport aux Comores mais dû au manque de moyens, elle attend le feu vert du Président de l'AOMA.

J'espère enfin en toute sincérité que dans un futur très proche, la mise en place d'un Médiateur aux Comores sera une réalité et que par la suite avec un peu de chance il sera membre de notre famille d'Ombudsmans et de Médiateurs.

Seychelles

En ce qui concerne les Seychelles, il n'y a rien d'autre à ajouter à ce qui avait été produit dans mon précédent rapport régional.

(S.M. HATTEEA)

Ombudman de la République de l'île Maurice